



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail n°2 : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles



Pour l'Atelier 2

FICHE DE PROPOSITION

I. Intitulé de la mesure

1. Création d'un mécanisme international d'expertise scientifique (IMoSEB) en biodiversité
2. Création d'une structure collégiale rassemblant les parties prenantes de la biodiversité (organismes de recherche, entreprises, associations, collectivités locales....)
3. Approfondissement de la question « Comment intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises »

II. Auteur

Association Orée

III. Description de la proposition

3.1 Mise en œuvre d'un réseau international d'experts en biodiversité « IMoSEB »

Cette proposition vise à mettre en œuvre les recommandations du comité de pilotage international du processus de consultation vers un mécanisme international d'expertise scientifique pour la biodiversité (IMoSEB).

3.2 Création d'une structure collégiale consacrée à la biodiversité rassemblant les parties prenantes du domaine : organisations de recherche, entreprises, associations, collectivités locales considérées comme co-partenaires dès son origine (type Fondation, Institut ou autre...).

Cette future « Fondation » devrait être un lieu privilégié de rencontre, de discussion et de concertation entre les acteurs de la recherche, les entreprises, les associations et les collectivités locales.

Elle serait un lieu où, en plus d'accomplir les mêmes missions que celles remplies par l'Institut Français de la Biodiversité (IFB), on pourra élaborer un statut économique de la biodiversité explorer et proposer des modèles de gestion de la biodiversité. Elle pourra ainsi être un lieu d'alerte et d'alimentation de la gouvernance en matière de biodiversité.

3.3 Groupe de travail pour approfondir la question de l'intégration de la biodiversité dans les stratégies d'entreprise

Orée et l'IFB ont initié en février 2006 un groupe de travail "**Comment intégrer la biodiversité dans les stratégies d'entreprise**".

Une vingtaine d'entreprises, grands groupes, PME/PMI ainsi que des collectivités et associations y participent. Son objectif est d'identifier en quoi la biodiversité est un élément qui peut intervenir dans les stratégies des entreprises et de dépasser l'analyse en terme d'impacts. L'enjeu est important car c'est la première fois que des entreprises, le milieu scientifique et des associations se réunissent dans un groupe de travail autour de la question de la biodiversité, et plus particulièrement de la réintégration de l'économie dans le système vivant.

IV. Exposé des motifs

Comment intégrer l'économie sur laquelle reposent le bien être et le développement de nos sociétés dans la fonctionnalité des écosystèmes naturels dont notre avenir dépend et sans les ruiner ? Il **s'agit de replacer les activités des entreprises au cœur du tissu vivant**.

Cette question est au croisement des enjeux d'économie, de ceux du réchauffement climatique de la conservation de la biodiversité et des paysages. Les enjeux de la biodiversité sont intimement liés à ceux du changement climatique et doivent être prises en compte dans les politiques environnementales au même niveau.

Ces questions sont nouvelles et très complexes à appréhender. D'où une déclinaison en trois propositions :

4.1 Besoin d'expertise internationale en biodiversité : IMoSEB

Face au défi de l'érosion de la biodiversité, la communauté scientifique internationale qui s'est réunie lors de deux conférences à Paris (janvier 2005) et Oaxaca (novembre 2005) a lancé un appel pour mettre en place une consultation sur un nouveau mécanisme qui **fournirait une expertise scientifique indépendante et régulière sur la diversité biologique**.

La consultation proposée traiterait des questions fondamentales suivantes :

- Comment pouvons-nous améliorer notre capacité de prédire des changements de la biodiversité, évaluer les conséquences de ces changements et établir des scénarios qui éclaireraient mieux les décideurs ?
- Comment pouvons-nous informer l'opinion publique des tendances actuelles affectant la biodiversité et des conséquences des changements en cours ?

Initié par le Président de la République Française en janvier 2005 lors de la conférence « Biodiversité Science et Gouvernance », le processus de consultation internationale vers un IMoSEB (International Mechanism of Scientific Expertise for Biodiversity) doit

fournir ses recommandations finales mi-novembre 2007. Des consultations auprès des différentes parties prenantes de la biodiversité à l'échelle mondiale et des consultations régionales sur chaque continent permettront d'identifier le besoin, la forme et les options possibles pour un tel mécanisme.

La consultation n'étant pas achevée, il n'est pas possible de présenter des conclusions définitives ; mais l'on pourrait se diriger vers **un réseau des réseaux d'expertises thématiques et/ou géographiques, sous l'égide d'un conseil d'administration intergouvernemental rassemblant les présidents élus des organes scientifiques des conventions internationales concernés et des sommités scientifiques et de la société civile mondiale**. Ce conseil d'administration pourrait s'autosaisir de questions émergentes et/ou répondre à des demandes d'expertises en relation avec des questions de décision, à différentes échelles. Le réseau mis en place, s'appuyant sur l'ensemble des compétences mondiales, pourrait aussi répondre à des demandes d'expertises émanant de collectivités ou de groupes locaux et d'entreprises confrontées à des problèmes de décision en relation avec la biodiversité.

D'ores et déjà plusieurs pays, organisations internationales et organisations non gouvernementales soutiennent l'idée d'une telle expertise mondiale pour la biodiversité. La dernière réunion du G8+ 5 l'a aussi souligné dans le compte-rendu de l'initiative de Postdam.

S'appuyant à la fois sur son extraordinaire richesse en matière de biodiversité et son expertise dans sa gestion, la France a la responsabilité de soutenir la concrétisation de cette initiative. Celle-ci pourrait contribuer à situer la France comme leader mondial de la thématique biodiversité.

4.2 Besoin de collaboration recherche publique, entreprises, associations, collectivités locales

La biodiversité est guettée par deux dangers :

- l'incantatoire
- la ghettoïsation

La biodiversité est un enjeu économique et social. Si la justification du terme social est facilement faite, celle de l'économique reste à faire. D'où l'importance de s'attacher à la dimension économique de la biodiversité. Cette dimension économique est à définir dans l'esprit d'un continuum entre le microéconomique (entreprises, collectivités) et le macroéconomique (planète).

Il y a urgence à **préciser le statut « scientifique » de la biodiversité** et à se doter d'une future structure collégiale de type fondation ayant un vrai statut économique.

Mais pour cela il faut réunir autour d'une même table:

- les acteurs de la recherche publique
- les partenaires économiques qui apportent leurs visions et leurs moyens
- les associations qui doivent trouver leur place dans la démarche

Il faut préciser que les entreprises n'interviendront pas dans les décisions relatives à la recherche publique et réciproquement. Les enjeux de cette structure :

- lieu où la recherche publique se coordonne
- lieu de dialogue et d'interface entre recherche publique, entreprises, associations

Donc, lieu où s'élaborent des partenariats, lieu portail vers la recherche publique, lieu d'établissement de think tanks sur la biodiversité, lieu de **stimulation de l'emploi scientifique dans les entreprises**.

L'Institut Français de la Biodiversité (IFB) a été créé en 2000 par la volonté commune des organismes de recherche de se coordonner entre eux et aussi avec leurs partenaires institutionnels (ministères) et sociétaux (organisations professionnelles, associations). Dès son origine, il a eu pour missions:

- Coordination de la recherche
- Appui scientifique aux politiques publiques
- Promotion de la recherche française en Europe et à l'International
- Lieu d'interface recherche publique – société

De l'avis de tous : ministères, organisations de Recherche, associations professionnelles ou non qui en sont membres, l'IFB a parfaitement rempli ses missions. Ce jugement a été repris à son compte par le Président de la République pendant la campagne présidentielle.

Il est venu maintenant le temps de se poser de nouvelles questions :

- Comment construire une nouvelle dimension de la recherche au service de la société pour la mise en évidence d'une nouvelle activité de type opérationnel (maillon nouveau et nécessaire entre recherche cognitive et société) ?
- Comment soutenir l'approche auprès des collectivités locales et inventer des instruments nouveaux différents et complémentaires de ceux de l'État ?
- Comment créer un lieu de réflexion d'où puissent émerger des avis pour poser les bons termes d'une régulation étatique et citoyenne ?
- Comment créer un lieu d'émergence d'idées, mais pas de capitalisation des résultats, celle-ci devant se faire chez les partenaires ?
- Comment créer une capacité de mobilisation sans substitution aux organisations de recherche existante ?
- Comment créer un lieu où pourraient s'inventer des outils concrets de gestion de la biodiversité faisant évoluer la notion d'éco-responsabilité partagée qui implique tous les acteurs dans un territoire donné, un lieu de conceptualisation et de dialogue, un lieu où des disciplines, allant de la biotechnologie à l'écotechnologie et à l'ingénierie écologique puissent se définir, se normer, se concevoir et se transférer ?
- Comment créer un lieu où chacun peut apprendre et comprendre la culture de l'autre ?
- Comment créer un lieu où pourrait se faire la mise en forme pédagogique des messages auprès des acteurs économiques et sociaux et les citoyens ?

La communauté scientifique est aujourd'hui suffisamment mature pour « oser » passer du cognitif à l'opérationnel (la simulation). La future structure de type Fondation est un lieu

où pourra se construire et s'assurer le « transfert » de la connaissance vers les opérateurs / acteurs de la société en termes opérationnels, par l'association dans une même réflexion des acteurs recherche, entreprises, associations et collectivités locales.

Missions principales de la future structure :

En plus d'accomplir les mêmes missions que celles remplies par l'Institut Français de la Biodiversité (IFB), elle aurait pour missions principales :

- **d'explorer et proposer des modèles de gestion de la biodiversité,**
- **d'élaborer un statut économique de la biodiversité,**
- **d'être un lieu d'alerte et d'alimentation de la gouvernance en matière de biodiversité.**

4.2 Groupe de travail Orée : Comment intégrer la biodiversité dans les stratégies d'entreprise"

L'enjeu est la **mise en évidence de l'importance des liens entre entreprises et biodiversité** et l'importance **des interactions entre les entreprises au cœur de la biodiversité** entendu au sens de « système d'interactions entre organismes vivants dans des milieux en changement » ou encore « tissu vivant ».

Pour les entreprises, les enjeux liés à l'érosion croissante de la diversité biologique sont considérables ; en termes de nouveaux processus de production et technologies, d'opportunités d'investissement et de risques financiers, d'environnement réglementaire ou encore d'image / de réputation. Cependant, la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble de leurs activités ne demeure pour l'instant qu'une démarche émergente. Lorsqu'il s'agit de mettre en place des stratégies et des plans d'actions pour opérationnaliser cette prise en compte, des difficultés se font jour rapidement : ex. utilisation d'échelles de temps pertinentes, mesure des résultats, élaboration d'indicateurs appropriés ou encore d'outils comptables et fiscaux pour placer la biodiversité au cœur des stratégies financières.

Le groupe de travail étudie la dépendance des entreprises vis-à-vis du tissu vivant, les interactions entre les entreprises au regard aussi de la biodiversité ; et comment la biodiversité peut être intégrée dès l'amont, aux stratégies des entreprises.

Un système comptable rendant lisible les relations entre les activités économiques et la biodiversité sera élaboré. Des propositions pour le développement d'un système fiscal écologique qui seront présentées au groupe de travail.

La **nature pluridisciplinaire de ce projet** est à souligner. On fera appel à des disciplines et spécialités telles que la comptabilité environnementale, la fiscalité environnementale, le management environnemental ou encore l'économie de l'environnement.

V. Impact sur la biodiversité et les ressources naturelles

5.1 IMOsEB

La mobilisation de l'expertise et des connaissances pour accompagner les processus de décision publique et privée est un enjeu majeur pour conserver la biodiversité et gérer durablement les ressources naturelles renouvelables. Elle permettra sur des sujets

complexes d'éclairer les décideurs de tous ordres (politiques, entreprises, consommateurs, médias, ...) afin d'identifier à priori les impacts de décisions sur les interactions entre les écosystèmes et les systèmes économiques, d'analyser les risques et les conséquences à court, moyen et long terme d'actions, voire les coûts de l'inaction. Elle permettra de mobiliser l'expertise mondialement disponible au service de la décision publique ou privée, à toutes les échelles.

5.2 Groupe de travail Orée

L'objectif du groupe de travail est de réaliser un guide méthodologique largement diffusé auprès des entreprises et des collectivités afin de les amener à mieux prendre en compte, de manière concrète, la gestion des ressources naturelles renouvelables.

VI. Estimation des coûts et bénéfices de la mesure

6.1 IMOsEB

Selon le type de mécanisme se mettant en place, les coûts seront variés. L'idée actuelle est de mobiliser les réseaux de compétence existants dans les organismes et réseaux internationaux, nationaux, locaux. Si un tel mécanisme se met en place, il nécessitera un investissement initial de l'ordre de quelques millions d'euros et la France devra montrer l'exemple pour entraîner ses partenaires. En prenant une place éminente dans cette thématique, les bénéfices pour la France seront très importants par la valorisation et le développement de l'expertise française et par la disponibilité et l'efficacité du mécanisme au service de la décision publique et privée. **Un IMoSEB serait amené à jouer dans le domaine de biodiversité, un rôle d'ampleur équivalente à celui que joue le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) dans le domaine du changement climatique.**

6.2 Fondation

La structure choisie serait :

- **un outil de petite taille capable d'une mobilisation importante** des différents acteurs qui le composent et ayant une personnalité juridique morale.
- un lieu où les différents types d'acteurs peuvent se rencontrer seuls entre eux d'un même domaine ou tous ensemble de domaines différents pour contribuer à la gouvernance de l'ensemble. Le type de gouvernance recherché doit donner / laisser **une majorité décisionnelle à la recherche publique** tout en permettant de façon simple l'accueil de nouveaux membres de tout domaines d'acteurs.
- **une commission scientifique composée de scientifiques reconnus représentatifs** de l'ensemble des communautés scientifiques concernées par la biodiversité. Cette commission, à l'instar de celle de l'IFB pouvant créer des groupes de réflexions ouverts sur la société.
- et une sorte de **centre de valorisation de la recherche en biodiversité.**
- un lieu où s'élaborent **la réflexion et des think tanks, en appui à la décision** et aux politiques.

* **Ce ne serait pas :**

- **un GIS** (car pas de personnalité juridique morale) ni un GIP (car celui-ci reste un outil à la gestion et l'administration de type « public »)
- **une structure de type Agence** à activité uniquement opérationnelle même si on peut souhaiter une activité de recherche « opérationnelle ».

Un lieu où la recherche se coordonne mais sans la prétention « d'être » la structure de coordination de la recherche. Cet esprit qui était celui de l'IFB est à conserver.

6.3 Groupe de travail

Ce groupe de travail, permettra d'élargir l'expérimentation aux différentes catégories socio-professionnelles et d'asseoir la démarche en France dans ce domaine. Les retombées sont nombreuses :

- Champ de réflexion pluri-acteurs, public/privé/recherche pour développer une complémentarité dans les approches.
- Création d'un référentiel commun entre les participants.
- Aborder la biodiversité non plus en terme d'impact mais en terme de biens et ressources ainsi que de services...
- Aborder la biodiversité en terme de coût et de profit et non comme une contrainte.
- Fournir des éléments concrets aux décideurs dans les entreprises pour leur permettre une prise en compte de la biodiversité de façon efficace, pragmatique et concrète dans leur stratégie d'entreprise.
- Mise en œuvre d'un outil méthodologique, qui sera largement diffusé, pour aider les entreprises à intégrer la biodiversité (au sens de système vivant) dans leurs stratégies.

Coûts :

Tout dépend de l'importance que l'on voudra bien donner à cette opération ; un guide classique s'intègre dans une fourchette de 60 à 80k€ ; outils internet ? e-learning ? le groupe de travail : 30 k€ à 50 k€/an. Les autres outils de communication sont à définir. Ce qui est avéré est le ridicule des coûts face aux bénéfices attendus.

VII. Disposition(s) réglementaire(s) ou législative(s) nécessaire(s)

7.1 IMOsEB

Pour l'instant aucune disposition réglementaire ou législative n'est nécessaire. L'identification d'un budget est à prévoir pour l'investissement puis une contribution française pour le fonctionnement d'un tel mécanisme. A terme il peut être envisagé d'étudier des dispositifs réglementaires afin de rendre disponibles des données et des informations utiles pour l'expertise en matière de biodiversité notamment à partir des études d'impact de projets, de projets scientifiques ou de réseaux de surveillance.

7.2 Fondation

On pourrait imaginer que l'instrument de mise en œuvre d'une telle structure collégiale soit une structure dont les fonctions et la forme soient à mi-chemin entre la DATAR et le Commissariat au Plan.

VIII. Institutions à mobiliser pour la mise en œuvre

8.1 IMOsEB

Les Ministères déjà impliqués dans le processus de consultation (Recherche, Ecologie, Affaires étrangères) et les autres partenaires (membres de l'Institut Français de la Biodiversité) doivent se mobiliser jusqu'à l'aboutissement du projet. L'entraînement et l'adhésion d'autres pays et institutions internationales demanderont un portage politique majeur, certainement au cours de l'année 2008 et en fonction de l'avancée de la proposition. **L'Allemagne souhaiterait que le mécanisme puisse être créé à l'occasion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, à Bonn, en 2008.**

8.2 Fondation

Pour une telle structure collégiale, plusieurs solutions possibles de montages financiers, de plan et d'objectifs financiers à moyen et long terme, et de formes juridiques se présentent. Il est besoin de les étudier toutes et de les comparer. Une telle étude requiert des compétences particulières et des moyens adéquats. Cette étude doit être confiée à un tiers (cabinet d'étude, consultant) qui soit extérieur au milieu des différentes parties prenantes (recherche, entreprise, associations, collectivités) mais qui a une connaissance de ce qu'est la biodiversité. Le cahier des charges de cette étude serait confié à l'IFB et présenté au Conseil de Groupement de celui-ci puis à une commission ad hoc composée de membres du Conseil de Groupement et de représentants des autres parties prenantes non-membres de l'IFB... La sélection du consultant extérieur se ferait sur la base d'un appel d'offres dont les résultats seraient aussi présentés au Conseil de Groupement de l'IFB puis à la commission ad hoc. Les conclusions de l'étude seraient enfin présentées au Conseil de Groupement de l'IFB et à ladite commission.

IX. Calendrier de la mise en œuvre

9.1 IMOsEB

Les conclusions du comité de pilotage international seront remises avant la fin de l'année 2007. En 2008, celles-ci seront portées et discutées lors d'événements internationaux, notamment lors de la Conférence des Parties (CoP) de la Convention sur la Diversité Biologique en mai à Bonn et lors du Congrès Mondial de l'IUCN à Barcelone en octobre sous présidence française de l'UE. **Un portage politique de très haut niveau, par exemple devant l'Assemblée des Nations Unies permettrait une mise en place effective dans le courant 2008 ou début 2009 pour contribuer notamment à la préparation scientifique de la Cop 10 au Japon et à l'année mondiale de la biodiversité en 2010.**

9.2 Fondation

Le délai de ce programme de travail doit correspondre à la mise en place de la future structure type fondation au plus tard en Octobre 2008 (terme final de la prolongation de la convention de l'actuel IFB).

9.3 Groupe de travail Orée

Sa durée sera celle de son utilité environ deux ans à trois ans, à l'issue desquels sera élaboré un guide méthodologique et des outils de communication/information. Il sera alors temps d'envisager semblable groupe de travail sur des sujets connexes.

X. Indicateur de mise en œuvre et indicateur de résultat

10.1 IMOsEB

Mise en œuvre :

- a. Soutien financier et diplomatique à la poursuite du processus de consultation IMoSEB
- b. Investissement financier dans un mécanisme d'expertise mondial pour la biodiversité par la France

Résultat :

- c. Soutien financier et diplomatique de pays partenaires et d'autres parties prenantes (organisations internationales, associations, entreprises, réseaux scientifiques, ...)
- d. Mise en place effective d'un mécanisme de poids équivalent à celui du GIEC, si possible à l'occasion de la Conférence des Parties à la CBD, en Allemagne, en mai 2008.
- e. Reconnaissance internationale (Conventions, Nations Unies,...)

10.2 Groupe de travail

- a. Edition du guide méthodologique

XI. Problèmes, contraintes et limites soulevés par la proposition

11.1 IMOsEB

Le processus de consultation vers un IMoSEB doit être poursuivi jusqu'à son terme avec un portage politique international de plus en plus fort. L'esprit d'ouverture et de concertation avec l'ensemble des partenaires doit être poursuivi : c'est une originalité appréciée du processus actuel et une condition reconnue de sa réussite. Un investissement financier, plus que symbolique, est attendu de la France pour affirmer sa volonté et son leadership dans les mois qui viennent. L'enjeu pour la France n'est pas forcément d'accueillir à terme le secrétariat d'un tel mécanisme, la ville de Montréal s'étant déjà officiellement portée candidate. L'action diplomatique de la France devra peser pour que puisse être créé l'IMoSEB à la prochaine COP de la CBD.

11.2 Groupe de travail

Difficulté d'élaborer un référentiel de management dédié à la gestion de la biodiversité.

- Concevoir un système fiscal fondé sur l'utilisation et le maintien des services écologiques et fonctions écosystémiques.
- Quelle application par les entreprises ?